

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

BIEN-ÊTRE

ANONYMAT

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Grant Thornton

Primum
non nocere

B2ST

Bien-être Santé &
Satisfaction au travail

LE BAROMÈTRE POUR LA MESURE DU BIEN-ÊTRE, DE LA SANTÉ ET DE LA SATISFACTION AU TRAVAIL !

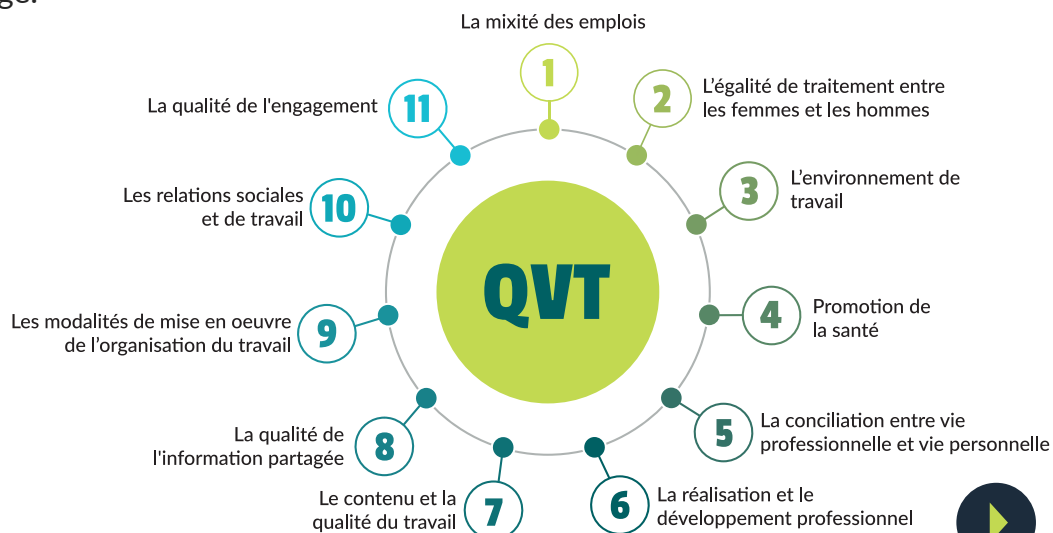
SERVICE
FRANCE®
GARANTI

AFNOR 102495
conseils RSE

QUELS SONT LES ENJEUX ?

L'outil B2ST® respecte toutes les règles relatives à la confidentialité des données personnelles (CNIL). Le diagnostic sera réalisé par l'envoi d'un questionnaire à tous les salariés. Les réponses aux questions sont fermées, à choix unique ou multiple. Il n'y a pas de rédaction de texte à produire, ce qui facilite le remplissage.

L'enquête est réalisée à partir d'un questionnaire en ligne composé de 48 questions, à destination de vos salariés. Il comporte 11 thématiques qui portent sur :



Ce questionnaire intègre les réponses anonymement, ce qui est un facteur d'appropriation par les salariés et un gage de réponses réelles. Il est important de la préciser pour le succès de l'enquête.

QUEL EST LE PROCESSUS ?

Création de la plateforme de saisie

- L'employeur détermine les dates d'ouverture et de fermeture pour les saisies,
- Une affiche comportant toutes les informations vous est fournie pour le lancement.

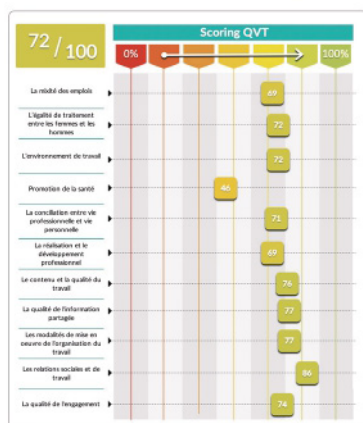


Connexion et remplissage

- Chaque salarié, se logue à l'outil en ligne pour répondre aux questions anonymement,
- La facilité d'utilisation de l'outil permet de ne prendre que 10 minutes pour une saisie complète.

Clôture des saisies

- L'outil réalise une agrégation des données,
- Un score est obtenu qui permet de mesurer la satisfaction et le bien-être au travail,
- Un rapport est remis et une resitution en ligne est proposée.



LA GESTION DES RPS EN ENTREPRISE

- Toutes les entreprises, y compris celles disposant de représentants du personnel ou d'un CSE, peuvent se faire assister par des organismes spécialisés en santé sécurité au travail (par exemple : les organismes de prévention, les services de santé au travail, des consultants extérieurs comme Primum Non Nocere, des médecins ou encore des spécialistes en médecine douce).
- La prévention mise en oeuvre dans la lutte contre les RPS dépend du moment auquel elle est perçue. En effet, la prévention peut :
 - + d'abord porter sur l'identification et l'élimination des facteurs de risques à la source,
 - + ensuite, permettre de limiter les conséquences des RPS sur les salariés présentant des symptômes,
 - + enfin, mener des actions dans l'urgence pour accompagner les salariés les plus exposés aux RPS.
- Les actions menées par l'entreprise doivent nécessairement reposer sur un dépistage des RPS en interne. Ceux-ci peuvent soit affecter le fonctionnement de l'entreprise, soit porter atteinte à la santé sécurité des salariés. L'analyse de la cause induira les actions à mener pour lutter contre la prolifération des RPS au sein de l'entité, tout en axant le travail sur des mesures favorables au bien-être au travail.